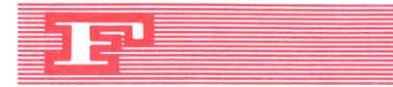




**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACA
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACA**



**CB/28/1/Rev.2
6 février 2014**

Original: ANGLAIS
Distr: RESTREINTE

COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAÛYÈRE MONDIALE

Vingt-huitième réunion

Hôtel Radisson Blu, Aéroport de Zurich, Suisse, 10 mars 2014

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme de travail révisé de la Commission
4. Questions liées aux SPS : sacs de jute, cadmium et autres contaminants
5. Préparatifs de la deuxième Conférence mondiale sur le cacao (WCC2)
6. Examen de la mise en œuvre de l'Agenda global du cacao
7. Atelier international sur la certification du cacao : dialogue direct entre l'industrie et les pays producteurs
8. Accroissement de la productivité du cacao via l'emploi de matériel végétal à haut rendement, la fourniture d'engrais et le renforcement des organisations d'exploitants
9. Questions diverses
10. Date et lieu de la prochaine réunion

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La vingt-huitième réunion de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sera ouverte par son président, M. Martin Gilmour (Mars).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La Commission se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

3. PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ DE LA COMMISSION

La Commission examinera son programme de travail révisé, figurant dans le document CB/27/3/Rev.1.

4. QUESTIONS LIÉES AUX SPS : SACS DE JUTE, CADMIUM ET AUTRES CONTAMINANTS

Une mise à jour sur les questions liées aux sacs de jute, au cadmium et autres contaminants sera présentée à la Commission.

5. PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC2)

La Commission examinera les progrès réalisés dans la préparation de la deuxième Conférence mondiale sur le cacao (WCC2), programmée du 9 au 13 juin 2014, sur l'aimable invitation du gouvernement des Pays-Bas, en référence au document ED(MEM) 961/Rev.1 et à la dernière brochure sur la Conférence.

6. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA GLOBAL DU CACAO

La Commission examinera la mise en œuvre de l'Agenda global du cacao élaboré lors de la Conférence mondiale sur le cacao d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2012. À cet égard, comme convenu lors de la 27^{ème} réunion en septembre 2013, des représentants des principaux pays exportateurs, comprenant le Brésil, le Cameroun, l'Indonésie et le Nigéria, ainsi que des principaux pays importateurs, y compris la Suisse et l'Union européenne, présenteront lors des réunions de mars 2014 un rapport sur les progrès réalisés dans le développement et la mise en œuvre des plans de développement cacaoyer et des plateformes de partenariat public-privé dans leurs pays.

Après ces présentations, des discussions auront lieu en petits groupes, sous le format d'une séance de « Forum cacao », afin de permettre un débat interactif sur les questions soulevées.

Par ailleurs, le secrétariat présentera une mise à jour des préparatifs en cours pour l'enquête sur les initiatives mises en œuvre dans le secteur cacaoyer.

7. ATELIER INTERNATIONAL SUR LA CERTIFICATION DU CACAO : DIALOGUE DIRECT ENTRE L'INDUSTRIE ET LES PAYS PRODUCTEURS

La Commission examinera les résultats de l'atelier de deux jours qui s'est tenu à Zurich les 6 et 7 mars 2014 et étudiera les recommandations à émettre au Conseil de l'ICCO à sa 89^{ème} session ordinaire concomitante.

8. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ DU CACAO VIA L'EMPLOI DE MATÉRIEL VÉGÉTAL À HAUT RENDEMENT, LA FOURNITURE D'ENGRAIS ET LE RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS D'EXPLOITANTS

Un rapport du Groupe de travail conjoint ECA/CAOBISCO/FCC sur la qualité et la productivité du cacao concernant l'accroissement de la productivité du cacao via l'emploi de matériel végétal à haut rendement, la fourniture d'engrais et le renforcement des organisations d'exploitants sera présenté au Comité.

9. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La Commission déterminera la date et le lieu de sa prochaine réunion.